

## **5.116 opérations de contrôle de la qualité des denrées alimentaires jusqu'au 9 Ramadan**

### **Société**

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-09-2009 01:25:13

**Quelque 5.116 opérations de contrôle de la qualité des denrées alimentaires ont été effectuées durant les neuf premiers jours du mois sacré de Ramadan, soit 568 opérations par jour, a annoncé la commission interministérielle chargée du suivi du financement et du contrôle des prix au Ramadan.**

Selon un communiqué du ministère chargé des Affaires économiques et générales, 95.000 unités de denrées alimentaires comprenant des boissons gazeuses, du beurre, des dattes, les figes sèches, des conserves animales et végétales, des huiles, de la "chebbakiya" ainsi que d'autres produits, ont été saisis et détruits dans le cadre de ces opérations.

La commission, qui a tenu, mardi à Rabat, sa 4-ème réunion consacrée à l'examen de la situation d'approvisionnement des marchés locaux en denrées alimentaires, de l'évolution des prix et du déroulement des opérations du contrôle des prix et de la qualité dans les différentes régions du Royaume, a indiqué que 622 infractions ont été enregistrées durant les 9 premiers jours du mois sacré.

Ces infractions concernent le non affichage des prix, l'absence de facture, le non passage par le marché du gros, l'augmentation illégale des prix et le refus de vente, précise la même source, relevant que des procès verbaux ont été dressés et déférés à la justice.

S'agissant des denrées alimentaires importées, il a été procédé au contrôle de 4.000 tonnes au niveau des frontières marocaines pour s'assurer de leur conformité aux normes de qualité et d'hygiène et aux dispositions légales.

Au niveau de la communication, les services concernés ont mené 4.566 opérations de sensibilisation auprès des commerçants et des vendeurs partout dans le Royaume, a ajouté le communiqué.

Par ailleurs, concernant les prix, la commission a constaté que les prix de toutes les denrées alimentaires sont stables ou ont une tendance à la baisse grâce à un approvisionnement suffisant et régulier des marchés locaux.

MAPF